

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Modalités d'octroi de l'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets qui engendrent une artificialisation des sols
Urbanisme / Construction. Construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan : les travaux non chiffrés sont à la charge du constructeur
Association syndicale. Mise en conformité des statuts des associations syndicales et annexion du plan parcellaire
- 10 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de juridictions. Appréciation de la clause attributive de compétence au profit des juridictions suisses d'un contrat de prêt
- 11 ENTREPRISE**
Entreprises en difficulté. Qualité à agir en report de la date de cessation des paiements
Société par actions simplifiée (SAS). Révocation du directeur général d'une SAS : les actes extra-statutaires ne peuvent déroger aux statuts
- 12 FAMILLE - PATRIMOINE**
Testament. Testament mystique et capacité de lire du testateur
Successions / Libéralités. Précisions concernant les déclarations de créance en cas d'acceptation à concurrence de l'actif net
- 14 FISCAL**
TVA. Nouveauté : le régime de l'assujetti unique (AU) à la TVA

À LA Une

Annulation de la vente : champ d'application de la garantie du notaire fautif

P ar un arrêt publié du 12 octobre 2022, la troisième chambre civile de la Cour de cassation décide que le remboursement des charges de copropriété, du coût de l'assurance et des taxes foncières par le vendeur à l'acquéreur, à la suite de l'annulation de la vente, présente un caractère indemnitaire et donne lieu à la garantie du notaire responsable de l'erreur de l'acquéreur à l'origine de la nullité de la vente.

N'est en revanche pas susceptible de donner lieu à la garantie du notaire la restitution du prix des travaux de conservation du bien réalisés par l'acquéreur. > **LIRE P. 1**